Fraude sur Internet : comment éviter les pièges | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

Les fraudes sur Internet sont de plus en plus fréquentes. Apprenez à éviter les pièges tendus par ces pirates qui se font passer pour EDF, la Caf ou encore l'Assurance maladie.

Si vous bénéficiez d'une aide de la Caf, êtes client EDF ou assuré social, il est possible que vous soyez victimes d'arnaques sur Internet appelées phishing.
Des pirates envoient des e-mails frauduleux pour récupérer vos données personnelles, vous soutirer de l'argent, voire usurper votre identité.

En quoi consiste le phishing ?
Le phishing (ou hameçonnage) est une fraude pratiquée par des pirates informatiques. Ils envoient en masse et de manière aléatoire de faux e-mails en prenant l'identité de grandes sociétés ou organismes.
Leur objectif : recueillir vos données personnelles afin de vous escroquer. Ils peuvent tenter de récupérer :
• les données d'accès à votre espace personnel ;
• le numéro de votre carte bancaire, votre RIB ;
• votre adresse postale…
Le plus souvent, les messages frauduleux vous informent d'un retard de paiement, d'un remboursement, ou proposent de mettre à jour vos informations personnelles.
Ne cliquez pas sur les liens présents dans ces e-mails car ils peuvent contenir des virus et rediriger vers des sites non sécurisés.

Comment identifier une tentative de phishing ?
EDF, la Caf et l'Assurance maladie ne demandent jamais de coordonnées bancaires par e-mail (numéro de compte, numéro de carte bancaire, cryptogramme).
Ces données sont strictement confidentielles et sont uniquement requises dans votre espace personnel pour le paiement d'une éventuelle facture par carte bancaire ou par prélèvement automatique.
Afin de ne pas être victime d'une arnaque sur Internet, il est conseillé de regarder :
• l'adresse du site Internet dans la barre de navigation : sécurisée, elle commence toujours par « https » (et non pas « http ») ;
• l'adresse Internet de votre espace personnel. Elle est aussi sécurisée et commence par « https » ;
• l'exactitude de vos informations dans l'espace personnel (numéro de facture EDF, par exemple qui n'est certainement pas le même que celui qui apparaît sur votre véritable facture) ;
• l'orthographe et la syntaxe des messages que vous recevez. Les messages frauduleux comportent souvent des fautes de français.

Comment se protéger des arnaques sur Internet ?
Si vous avez des doutes concernant l'origine d'un e-mail, il est recommandé de :
• ne pas y répondre ;
• ne pas fournir les données qui vous sont demandées ;
• ne pas cliquer sur les liens ou les boutons présents dans l'e-mail, ne pas ouvrir ses pièces-jointes ;
• signaler le message frauduleux en le transmettant aux adresses suivantes :
– pour EDF : message-frauduleux@edf.fr ;
– pour la CAF : www.phishing-initiative.com ;
– pour l'Assurance maladie : plateforme Pharos ;
• mettre à jour le système de sécurité de votre ordinateur ou de votre smartphone ;
• éviter de consulter des pages Internet contenant vos données confidentielles depuis des ordinateurs installés dans des lieux publics.

Que faire si vous êtes victime d'une fraude sur Internet ?
Si vous avez cliqué involontairement sur le lien d'un e-mail frauduleux ou si vous avez fourni des informations confidentielles, suivez ces étapes :
• contactez immédiatement votre établissement bancaire et faites opposition ;
• modifiez votre mot de passe directement dans votre espace personnel. Si vous ne parvenez plus à vous connecter, demandez un nouveau mot de passe par e-mail ;
• mettez à jour votre antivirus et procéder à une analyse de votre ordinateur ;
• vérifiez que votre pare-feu est bien activé ;
• sélectionnez l'e-mail frauduleux dans votre boîte de réception et signalez-le comme « indésirable ».

Le phishing, même une seule tentative, est un délit pénal contre lequel vous pouvez porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche.
Pour cela, munissez-vous de tout document permettant d'en identifier l'auteur (copie des e-mails, adresse e-mail ou postale, référence du transfert d'argent effectué…).

Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

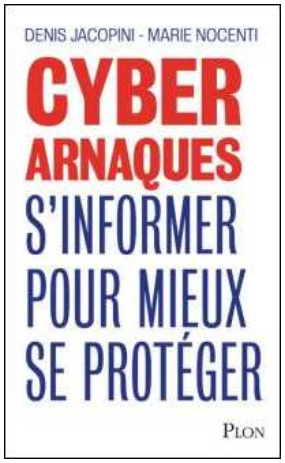

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : http://www.dossierfamilial.com/fraude-sur-internet-comment-eviter-les-pieges-20905.html
Auteur : Ysabelle Silly